

**De:** Geraldine Kapfer <geraldine\_kapfer@hotmail.com>  
**Envoyé:** jeudi 24 juillet 2025 17:38  
**À:** urbanisme.besse@orange.fr  
**Objet:** Enquête publique - Extension PV Besse-sur-Issole

Bonjour,

Habitante de Besse-sur-Issole, je suis chiroptérologue. Je sais qu'Ecoter est un "bon" bureau d'étude et vous avez donc fait appel à des experts sérieux.

Je suis pour le moment opposée au changement au PLU car j'ai des questions spécifiques pour lesquelles j'aimerais des réponses. Le grignotage des milieux naturels peuvent apparaître sans conséquences et notamment pour les chauves-souris qui les fréquentent en chasse.

Il y a peu j'ai découvert un gîte de 250 Petit murins près de la Crau (13) - 2ème gîte pour l'espèce dans les Bouches-du-Rhône. Depuis 20 ans, des projets de ZAC, Parc solaires, entrepôts etc ont eu lieu et les BE avaient bien trouvé des individus en chasse mais pas de gîtes car il n'avait pas été vraiment cherché. Les impacts étaient donc jugés modérés à faibles et les projets se sont faits. La moitié du domaine vital de la colonie a disparu au fût et à mesure. Petit à petit grignottage par ci et par là. Ces animaux doivent donc parcourir aujourd'hui de plus grandes distances pour se nourrir et parvenir au succès reproducteur. Il n'y a aucune possibilité de report pour ces animaux qui sont très fidèles à leur gîte. Il est donc important de réaliser les inventaires les plus complets possibles.

Voici mes commentaires :

L'inventaire Chiroptères a été réalisé sur 5 jours et 8 nuits or il apparaît dans le détail (calendrier) un passage mensuel... Je pense qu'il s'agit d'une erreur à corriger.

Je tiens à préciser qu'il y a donc eu 17 espèces inventoriées sur les 25 présentes dans le Var (30 en PACA et 36 en France) c'est une très belle richesse spécifique.

Le rapport d'étude d'Ecoter n'a pas été mis en l'état à disposition et il y a donc des questions pour lesquelles il manque des réponses.

Ainsi la méthodologie employée n'est pas présentée en détail dans le rapport de l'ensemblier à part la pose de détecteurs à ultrasons.

Il manque aussi le résultat des activités liées aux écoutes ultrasonores. Il doit y avoir un tableau récapitulatif avec des indices d'activité. C'est important d'avoir les informations relatives aux contacts en fonction de la période d'inventaire.

Il n'est pas détaillé la pression de prospection en terme de recherche de gîte dans les arbres sur la zone d'étude mais surtout dans un rayon de plusieurs kilomètres.

Le patrimoine souterrain n'a pas été mentionné (Grotte des 8 heures sur le plateau) et cavités disponibles aux chauves-souris autour (pas uniquement sur Besse, les chauves-souris peuvent parcourir entre 2 et 10 km autour de leur gîte, 40 km pour le Minioptère).

Si des chauves-souris sont présentes dans ces cavités, le projet se trouve donc dans leur domaine vital et viendrait donc empêcher l'accomplissement de leur cycle biologique (perte d'habitats en proche proximité).

Une étude de la falaise permettrait de localiser des gîtes. Ici il n'y a pas eu un travail poussé sur cette thématique non plus.

Les cabanons et autres petits bâtis ont-ils été prospectés dans un rayon de 2 km autour du projet. En effet, le Petit rhinolophe pourrait s'y trouver et il chasse dans un rayon très restreint autour de son gîte. La zone d'étude empiètrait sur le domaine vital et l'enjeu serait plus important.

N'oubliez pas que les détecteurs à ultrasons sont posés à une date t (8 nuits sur 200 nuits annuelles d'activité de vol des animaux) et que les chauves-souris changent leurs habitudes d'un soir à l'autre en fonction de leur cycle biologique et des émergences, disponibilités en insectes. Un individu en transit un jour est en chasse le lendemain potentiellement.

Un gîte de 3 Petit murins n'est pas un enjeu modéré car il n'en existe pas localement à ma connaissance. Cette espèce se casse la figure et est quasi-menacée. Il serait important de savoir s'il s'agit d'un gîte de reproduction (période où les animaux ont été vus) et savoir si un autre gîte existe dans les alentours. L'espèce a été enregistrée à plusieurs reprises sur le site, c'est donc important.

Un dossier d'étude d'impact a-t-il été fait ?

Pourquoi les données liées à l'étude précédente ne sont pas mentionnées (premier parc)?

Bien cordialement,

Géraldine Kapfer  
Tel : 06 88 29 36 94

**De:** CorinneWilson <corinnewilson@wanadoo.fr>  
**Envoyé:** jeudi 24 juillet 2025 22:10  
**À:** urbanisme.besse@orange.fr  
**Objet:** CONTRE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE BESSE SUR ISSOLE

**Importance:** Haute

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je sais que le nouveau préfet est à fond pour le photovoltaïque, et malheureusement, je doute que ma voix pourra participer à empêcher cette nouvelle dévastation ...

La Justification de l'intérêt général créé administrativement par les instances nationales et régionales suites aux directives européennes qui datent de 2002, de 2007 où le climat et la consommation énergétique n'étaient en rien comparables à ce qui se passe aujourd'hui ne justifient en rien les organisations de dessouchages programmées dans le Var. notre département de Provence Verte ne l'est déjà plus!

Il est important de comprendre que toute construction aussi petite soit elle a un coût en terme de risque et de pollution. Ce coût loin de se soustraire à celui des énergies fossiles existantes s'y ajoute systématiquement.

L'augmentation des énergies renouvelables n'a jamais participé à la baisse des émissions de gaz à effet de serre, elle participe au mieux à la baisse des prix des énergies fossiles et facilite paradoxalement leur achat et leur consommation.

C'est ce que met en exergue le dernier rapport du GIEC : il souligne que bien que les énergies renouvelables soient la source de plus de 20% de la production électrique dans les pays développés, les émissions de CO2 sont en constante augmentation et dépassent même les prévisions les plus pessimistes de plus de 8% aujourd'hui.

Le renouvelable (et donc le solaire) n'est pas une arme magique contre les gaz à effet de serre, il doit s'inscrire dans une démarche cohérente, raisonnée, et raisonnable pour ne pas aggraver le problème qu'il est censé résoudre. Un panneau solaire met environ deux ans à rembourser la dette de CO2 qu'il contracte à la fabrication par rapport à une centrale électrique au gaz naturel – et il doit en plus être transporté, installé, calibré et maintenu.

Une nouvelle ferme solaire, du type de celle qui sera implantée pour arriver à 70 hectares environs de panneaux solaires à Besse sur Issole – avec tous les transport, supports acier et béton, transformateur et systèmes informatiques met entre six et dix ans pour revenir à l'équilibre carbone comparé également à une centrale gaz. En d'autres termes la constructions d'une ferme solaire commence par libérer l'équivalent de plusieurs années de CO2 d'utilisation d'une centrale à gaz dans l'atmosphère avant même de commencer à produire de l'électricité.

En ce qui concerne l'intérêt écologique et le bien être des habitants, c'est le rôle de l'administration de s'assurer qu'il est réel.... mais le lobbying préfectoral semble mettre à bas toute sauvegarde de la biodiversité!

- ainsi votre accord pour cette nouvelle centrale va participer inévitablement à l'augmentation des risques d'incendies car les zones déboisées participent à la propagation des flammes (rarement sans vent) dans un périmètre varois devenu de fait à haut risque. Quelque soient les métrages des OLD, quand l'incendie prend, il les avale sans tenir compte de leur existence.

Pour confirmation, demander aux habitants de Los Angeles, ce que la puissance de vents chauds peut faire sur des kilomètres !

Donc, rien de positif vis à vis de

- l'Impact sur les espèces endémiques et la biodiversité, avec risques de disparition d'espèces et risques de perturbation des écosystèmes voisins due à la relocalisation des espèces.

- l'Assèchement des terres suite au déboisement, pouvant entraîner la création d'une zone aride au delà du site d'implantation et de potentiels des glissement de terrains, et par ailleurs d'écoulements...

Nous ne parlerons même pas des tarifs d'électricité négatifs pour les productions excédentaires d'électricité pour lesquelles le gouvernement perd de l'argent à rembourser les contrats officiels !

Nous ne parlerons pas non plus de la bataille actuelle qui se passe au niveau du gouvernement entre les EPR qui devraient apporter suffisamment d'électricité, alors que d'un autre côté, ce même état et de grandes entreprises nationales et internationales continuent à massacrer les espaces boisés et les forêts pour aider la terre à aller moins mal en augmentant les participations et dividendes de leurs associés

Je vous laisse juge de tout cela devant votre co-responsabilité vis à vis de ce nouveau désarroi régional

Comme il n'est que 22 heures, merci de m'accuser réception de mon message

Mes salutations

Corinne Wilson

Madame Dabbe KISSENBERGER née BERNARD  
119, AVENUE DE LA GARE  
83890 BESSE SUR ISOLE

BESSE, le 25 juillet 2025

à

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Bertrice d'origine et citoyenne de notre TERRE, je ne peux que  
rejeter le projet de parc photovoltaïque de Thèmes avec sa mise  
en conformité du P.L.U pour tous les motifs qui vont suivre :

- ① Raser et défricher une forêt de 20 hectares en zone boisée  
classée et ainsi détruire sa biodiversité.
- ② Les espèces animales remarquables qui ne reviennent jamais  
sur ce site et tout autour, le corridor écologique sera  
fortement affecté.
- ③ Le risque d'incendie en aléa très fort.
- ④ L'impact hydrogéologique certain sur la nappe  
phréatique, sur les sources de Fontbellé, le ruisseau de Coeu  
sans compter les conséquences du ruissellement des eaux  
provoqués par le projet.
- ⑤ Les impacts irréversibles sur le sol, la faune et la flore  
qui vont être détruits à jamais par le projet lors  
des travaux.
- ⑥ L'impact paysager préjudiciable pour le beau village de  
Besse car le parc sera visible depuis St Quinès et pourrait  
le devenir depuis l'entrée de Besse RD 13 et de la RD 15  
si les abords forestiers du projet devaient brûler.
- ⑦ Les études environnementales n'ont probablement pas  
été réalisées sur 4 saisons, pas approfondies au cœur  
des sous bois ( et pas que sur la bande 0.5).

1/3

Aujourd'hui, plus que jamais, nous avons besoin de sauvegarder nos forêts, ici notre forêt faite de chênes verts emblématiques de nos collines varaisiennes, garrigues, pins d'Alep, cèdres, pour éviter le réchauffement climatique par la captation de CO<sub>2</sub>. Alors que la commune semble céder aux pressions régionales et nationales sur l'implantation d'un ensemble de 3 parcs photovoltaïques aux motifs socio-économiques et de transition énergétique.

Moi, citoyenne, je rejette l'influence des dirigeants qui décident sans connaître les lieux et méprisent ainsi les habitants.

Beaucoup de Bessis optent par conviction écologique d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de leur maison, garage, carport..., preuve en est de la croissance des demandes et autorisations d'urbanisme. La commune devrait privilégier des partenariats avec les fournisseurs d'énergie pour en faire de même sur les bâtiments publics et donner l'exemple pour ne plus impacter la nature.

L'intérêt général de la commune est de préserver son identité, son patrimoine naturel et architectural, ses habitants et ses générations futures et de lutter contre l'artificialisation des sols, les incendies, la perte des ressources en eau et non pas d'atteindre des objectifs politiques !

Je vous remercie de prendre en compte ma position dans la procédure d'enquête publique afin de mettre un avis défavorable à ce projet éco-cide.

Veuillez croire, Monsieur le commissaire enquêteur,  
à mes sincères salutations.

*[Signature]*

3/3

**De:** lydia scala <lydiascala@hotmail.fr>  
**Envoyé:** mercredi 23 juillet 2025 18:18  
**À:** urbanisme.besse@orange.fr  
**Objet:** enquête publique

Bonjour

Je suis opposée à installation de cette la centrale photovoltaïque, j'ai eu l'occasion de travailler sur un parc photovoltaïque, c'est un endroit, en plein été, invivable, comme plus rien ne pousse, à cause de la chaleur, il fait

une température insoutenable, plus d'insectes, plus d'oiseaux , je ne suis pas contre le photovoltaïque, mais contre la destruction

de zones naturelles ou vivent de nombreux animaux, insectes, tout un éco système dont notre équilibre dépend, nous avons d'autres solutions

moins destructrices , des ombrières, les zones industrielles, commerciales, les toits de nos maisons, pour ma part, c'est fait.

Evidemment, ces solutions n'enrichirons pas les grosses sociétés, et les mairies devront trouver de l'argent d'une autre manière,

mais il faut arrêter d'envisager des solutions à court terme

je ne veux pas que , mes petits enfants, et ceux que viendront après, payent le prix de notre inconscience

Lydia Scala

175 chemin st Marc

83170 camps la source

**De:** [Mairie de Besse Sur Issole] - Accueil <mairie.besse@wanadoo.fr>  
**Envoyé:** jeudi 24 juillet 2025 10:00  
**À:** maire.besse@wanadoo.fr  
**Cc:** rmariani.besse@orange.fr; urbanisme.besse@orange.fr  
**Objet:** TR: Ville de Besse-sur-Issole "Enquête publique parc photovoltaïque de Theme"

-----Message d'origine-----

De : Ville de Besse-sur-Issole <wordpress@besse-sur-issolle.fr> Envoyé : jeudi 24 juillet 2025 09:52 À :  
mairie.besse@wanadoo.fr Objet : Ville de Besse-sur-Issole "Enquête publique parc photovoltaïque de Theme"

De : Rosso <daniel.rosso@hotmail.fr>  
Objet : Enquête publique parc photovoltaïque de Theme

Corps du message :

Madame, Monsieur.

Sous prétexte d'écologie, les parcs photovoltaïques risquent de se multiplier en zones boisées.

Après Camps,Forcalqueiret, voici qu'un projet incohérent et destructeur est prevusur votre commune.

1) L'impact sur le site est beaucoup plus important que celui évoqué de 18ha.

En effet,il n'est pas mentionné les élargissements des accès et le débroussaillage autour du parc.

2)Le plateau de Thème est un massif remarquable,fragile l'été en cas de vent violent.

3)Or,il est prouvé que ces parcs peuvent lors d'une surtension,s'enflammer, avec l'impossibilité pour les pompiers intervenant,d'en assurer l'extinction.

En effet,il s'agit d'une tension de charge permanente,et seul le gestionnaire du site peut couper le courant.

Il s'est avéré, lors des nombreux feux de panneaux sur le territoire national, que les gestionnaires mettent en moyenne, entre 1 h et 2 h.

Pendant ce temps les pompiers doivent se limiter à arroser les abords.

Il existe un danger que le feu se propage avec les vents violents que nous connaissons en été.

Je précise que je suis ancien sapeur pompier.

4) Il existe d'autres solutions plus pérennes :- -Parcs en plaine sur des terrains non cultivables, -Couvertures de locaux commerciaux, industriels,communaux,Parkings.

Il est aberrant de construire un parc photovoltaïque,sous couvert d'écologie dans une zone boisée ,multipliant les risques d'incendies, et supprimant 25 ou 30 ha de zone naturelle.

Cordialement.

--

Cet e-mail a été envoyé via le formulaire de contact de Ville de Besse-sur-Issole (<http://www.besse-sur-issolle.fr>)

**De:** Patrick Ciocca <cipatrick83170@gmail.com>  
**Envoyé:** jeudi 24 juillet 2025 15:56  
**À:** urbanisme.besse@orange.fr  
**Objet:** Parc photovoltaïque Themes

Bonjour

Une aberration écologique qui pour faire une énergie "verte" va détruire de la flore, de la faune, de la biodiversité.

Sans compter l'exposition au Mistral sur un plateau, pouvant mettre en péril plusieurs centaines d'hectares en cas d'incendie.

L'absence de proximité immédiate de centre de secours, et les délais de trajet important ne pouvant qu'accentuer les risques.

Il y a pourtant d'autres solutions à adopter : couverture de parkings, bâtiments municipaux,....

Bien à vous.

Patrick Ciocca